



الوكالة الوطنية للسلامة المعلوماتية  
Agence Nationale de la Sécurité Informatique

**CONSULTATION N° 01/2023**

**DESIGNATION D'UN REVISEUR AUX COMPTES  
POUR LES ANNEES 2022-2023-2024**

L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique se propose de lancer une consultation pour la désignation d'un réviseur aux comptes pour les années 2022 - 2023 - 2024 et ce conformément aux dispositions du décret 87-529 du 1<sup>er</sup> avril 1987.

Les experts comptables inscrits à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, remplissant les conditions légales et intéressés par la présente consultation, sont invités à télécharger le cahier des charges à partir de site web de l'ANSI après avoir rempli le formulaire correspondant.

Les soumissionnaires, doivent faire parvenir leurs offres au bureau d'ordre central de l'ANSI au nom de Monsieur le Directeur Général sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre, avant la date limite de remise des offres fixée pour **le mardi 14 février 2023 à 10h 00**, (Le cachet du bureau d'ordre central de l'ANSI fait foi) à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale de la Sécurité Informatique**

**49 Avenue Jean – Jaurès, 1000 Tunis**

et ne portant que la mention suivante : "ne pas ouvrir : Consultation n° 01/2023 pour la désignation d'un réviseur aux comptes pour les années 2022-2023-2024 "